



Association québécoise des professeurs de français

Mémoire présenté par

L'AQPF

au Conseil supérieur de l'éducation



Sujet : La diversification de la formation au secondaire

Décembre 2005

Présentation de l'AQPF

L'Association québécoise des professeurs de français a été fondée à Montréal en 1967. L'Association est un regroupement volontaire de professeurs de français et de toute personne intéressée à l'enseignement du français ou à la promotion de la langue française et de la culture québécoise.

L'adhésion et la participation des membres de l'Association se fondent sur leur intérêt pour la qualité de la vie de la langue française au Québec. L'AQPF n'est liée à aucun parti politique ou religieux et elle est indépendante des diverses instances du gouvernement du Québec. Son fonctionnement repose sur l'engagement bénévole de ses membres.

L'AQPF veut permettre un regroupement de tous les intervenants dans l'enseignement du français, quel que soit l'ordre d'enseignement (du primaire à l'université) dans lequel ils oeuvrent et quelle que soit la sphère d'activités dans laquelle ils évoluent.

Elle veut également contribuer au progrès de l'enseignement du français par la réflexion, la recherche, la diffusion de l'information, le perfectionnement, la promotion, les échanges, les rencontres, les colloques, les congrès, etc.

L'AQPF s'engage aussi pédagogiquement, socialement et politiquement dans la défense et la promotion de la langue française au Québec ainsi que dans la promotion de la culture québécoise et de la francophonie.

Et elle n'oublie pas de veiller aux intérêts de ses membres.

L'éducation, bien privé, bien public

Nous croyons que l'éducation ne devrait pas obéir strictement aux exigences du bien privé, mais qu'elle devrait d'abord et avant tout répondre aux besoins de la collectivité.

Les parents québécois désirent ce qu'il y a de mieux pour leurs enfants, ils veulent choisir le programme et l'école qui leur offriront un développement maximal et un bon épanouissement personnel. Ils optent alors pour un établissement performant et compétitif au plan des résultats scolaires. Ce n'est pas le bien public qui guide leur choix mais la réussite individuelle de leurs enfants. Certains sont même prêts à se saigner à blanc pour satisfaire les ambitions qu'ils ont pour leurs enfants. Il y a aussi le facteur « image » qui est devenu très important : dans certaines classes sociales, il est impératif d'envoyer ses enfants à telle ou telle école, comme il est important de porter telle ou telle marque de vêtements ou de fréquenter tel club sportif. C'est pourquoi le palmarès de la revue L'Actualité est si populaire : il entretient une logique marchande dans le choix d'un lieu d'éducation ; en effet, on trouve normal maintenant de « magasiner » une école comme on magasine n'importe quel produit de consommation. Cette logique marchande se retrouve également au niveau supérieur, dans les universités québécoises, qui se font une furieuse compétition autant au national qu'à l'international.

Les parents mieux nantis ont les ressources nécessaires pour faire coïncider leur idéal avec la réalité; donc les enfants de milieux favorisés auront plus de chance de fréquenter les écoles considérées les meilleures et de s'inscrire dans des programmes coûteux qui leur permettront de s'épanouir, de développer leur potentiel, bref de réussir. Il est clair que ce phénomène ne favorise guère l'égalité des chances puisque seule l'élite sociale et économique peut se payer une forme « d'assurance réussite » pour leurs enfants : accès à des programmes particuliers , fréquentation de pairs plus motivés, de professeurs mobilisés dans un projet, ce qui les rend bien souvent plus convaincus et plus convaincants.

Le tri des meilleurs s'effectue dès le primaire puisqu'on y offre déjà des programmes à vocation particulière. Est-ce un signe que l'école régulière est si ennuyante qu'il faille offrir toute une panoplie de projets, de voies spéciales pour séduire les enfants et surtout leurs parents ? Les enfants des classes régulières se voient déconsidérés lorsqu'ils ne sont pas sélectionnés; ils ont moins de stimulation pour réaliser leurs apprentissages, ont l'impression de décevoir les ambitions de leurs parents et de la société. Cette pratique peut contribuer à creuser les écarts entre les élèves, à créer un système scolaire non pas à deux mais à plusieurs vitesses.

Les incidences de la concurrence entre les établissements d'enseignement

On peut observer des effets positifs à cette compétition: elle oblige les établissements d'enseignement à se remettre en question, à offrir des meilleurs services, à innover; on vit ainsi éclore de beaux projets, une réelle diversité dans les modèles pédagogiques proposés.

Mais il y a plusieurs effets négatifs : pour attirer la clientèle, on prend parfois des moyens discutables, on utilise des techniques de marketing qui souvent ne sont pas compatibles avec les visées éducatives. Les écoles finissent par ne plus se demander quels citoyens elles veulent former, mais plutôt quels « clients » elles veulent attirer et satisfaire. Cela se fait parfois au prix de concessions énormes sur des valeurs comme l'interdépendance, le partage, l'égalité des chances, le droit pour tous à une instruction de qualité.

On remarque parfois que même dans des milieux défavorisés, on n'hésitera pas à investir dans des programmes sélectifs pour une élite plutôt que d'investir dans des projets de réussite éducative pour le maximum d'élèves. Chaque école se sent tenue d'offrir un programme d'élite, pas toujours adapté aux besoins de la majorité de sa clientèle, dans le but de « dorer » son image. Ceci est un effet pervers des subventions octroyées au secteur privé, et de la perte de clientèle du privé vers le public.

C'est pourquoi il nous apparaît nécessaire de mettre en place des mécanismes de régulation pour régir l'offre de formation. Les décisions ne doivent plus se prendre strictement en fonction d'intérêts locaux ou individuels, mais en fonction du mieux-être collectif des élèves québécois. Ces mécanismes devraient être instaurés au plan national. Le Ministère devrait établir des règles encadrant le développement des programmes particuliers en évaluant mieux leur pertinence, leur raison d'exister, leur impact dans le milieu, leur congruence avec le projet éducatif des écoles, en normalisant les conditions d'accès à ces programmes. L'école publique devrait être tenue de respecter sa mission première qui est d'assurer une éducation de base de qualité et les meilleures chances de réussite à la MAJORITÉ de ses élèves. Cela ne veut pas dire de ne pas diversifier les projets et les approches, de ne pas offrir une palette plus large et variée de cours et de services, mais il faut tendre à faire respecter les principes d'accessibilité et de développement individuel maximal pour tous les élèves. Bref, ce n'est pas l'existence des programmes particuliers qui est à remettre en cause, mais plutôt les critères de sélection de ces programmes.

Intégration et diversification : pas toujours réconciliables

L'intégration ne peut être systématique. Si c'était le cas, cela risquerait de faire obstacle à la diversification de la formation. Les grands perdants de ce système pourraient bien être alors les élèves « moyens », qui ont souvent des problèmes de motivation. En effet, les critères de sélection les excluent déjà des classes à vocation particulière dont la fréquentation pourrait, dans bien des cas, les motiver en leur offrant un cheminement plus adapté à leurs intérêts. Pensons à des programmes comme les arts ou les sports : ces programmes pourraient intégrer avantageusement un profil d'élèves peu performants au plan académique mais très mobilisés par un projet de ce type. Mais ces élèves ne doivent pas se retrouver dans des classes où ont été intégrés trop d'individus ayant des problèmes d'apprentissage et de comportements graves, car cela risquerait de compromettre leur réussite.

Les élèves en grande difficulté pourraient eux aussi être désavantagés par cette intégration, car ils risqueraient de ne plus recevoir l'aide pédagogique et le suivi que leur cas exige, comme c'est malheureusement souvent le cas dans le système

actuel ; de plus, leur présence en classe régulière, si elle dépasse un ou deux élèves par classe, pourrait menacer le bon fonctionnement des groupes, et empêcher certains projets de se développer puisque le professeur perdrait un temps précieux à ne régler que des cas problèmes. Les conditions gagnantes ne seraient alors certes pas réunies pour diversifier l'offre de formation. Bref, l'élève moyen (60 % des classes) serait le grand perdant de ce système. Quant aux immigrants, ne vaudrait-il pas mieux les intégrer au moment où ils auront pu développer suffisamment d'autonomie linguistique pour s'intégrer normalement et avoir des chances de succès ?

Malgré toute la bonne volonté du monde, la classe régulière qui est souvent peuplée de 30-32 élèves, ne peut répondre à la fois aux besoins d'allophones, d'élèves en grave difficulté d'apprentissage, d'élèves en troubles graves de comportement et d'élèves affligés de handicaps trop sévères. L'enseignant devrait alors, pour arriver à répondre aux besoins spécifiques de chacun, cumuler les compétences d'orthopédagogue, d'éducateur spécialisé, de thérapeute, de psychologue. C'est trop demander à un seul professionnel. Et il sera alors à mille lieues de pouvoir s'engager pédagogiquement dans des projets ou des approches diversifiées.

L'enseignement obligatoire et la formation des élites scolaires

Le concept d'élite définit ceux et celles qui font partie d'une classe dominante, supérieure. Dans le milieu scolaire, l'élite est définie comme une petite quantité d'élèves particulièrement doués, provenant la plupart du temps d'une classe intellectuellement et socialement favorisée. On peut aussi définir l'élite par un regroupement d'élèves présélectionnés en fonction d'excellentes performances académiques.

Durant l'enseignement obligatoire de base, on devrait plutôt privilégier la notion de *communauté d'apprenants*, de souche et d'horizons divers, dont le but est le mieux-vivre en société, le partage équitable des possibilités, l'interdépendance et l'entraide. Si on reconnaît le droit des élites à être bien formées, il faudrait également reconnaître le droit pour tous les élèves d'avoir leur chance de se développer au maximum de leur possibilité, ce qui n'est pas toujours le cas. Notre système, jusqu'à maintenant, s'est énormément préoccupé des élèves en difficulté d'apprentissage en créant des structures adaptées à leurs différents profils ; il a laissé se multiplier ces dernières années des programmes pour les élèves doués ; mais il a abandonné au fond de la scène éducative la grande majorité des élèves qu'on appelle maintenant, avec une nuance péjorative, les « réguliers ». Tant que dans les classes dites « régulières » on n'offrira pas à l'élève une éducation de base de meilleure qualité, des acquis solides au plan culturel et intellectuel, et la possibilité de faire des choix, la formation à vitesse supérieure des élites sera mal tolérée. On ne peut tenir à la fois deux positions aussi paradoxales: investir des sommes parfois importantes pour mieux équiper les classes d'élite et en même temps, procéder à l'intégration sauvage de diverses clientèles à risque ou en grave difficulté dans les classes régulières, ce qui aura comme effet de compromettre les chances de la majorité des élèves d'acquérir une éducation de base satisfaisante.

Bref, nous ne sommes pas contre une formation répondant aux besoins des élèves plus performants, mais nous soutenons qu'une formation diversifiée ne devrait pas être réservée qu'à une élite scolaire.

Objectifs poursuivis par la sélection des élèves

L'un des objectifs de cette sélection est certainement l'obtention automatique de résultats supérieurs dans les programmes particuliers des écoles, de façon à ce que ces excellents résultats convainquent les parents qu'ils gagnent à y inscrire leur enfant. On s'illusionne si on croit que l'épanouissement de l'enfant et la réussite scolaire sont les premiers objectifs poursuivis par la sélection. L'objectif répond avant tout aux besoins des établissements de retenir ou de « capturer » une clientèle dont la présence dans l'école améliorera la situation budgétaire. De plus, l'existence d'un programme pour les « élites » modifie de façon positive la perception d'ensemble que la population a d'un établissement scolaire. C'est une question d'image, comme nous le soulignons précédemment : la sélection donne de la plus value à un programme, transmet le message qu'on n'y accepte pas « n'importe qui ». Cela rassure les parents ambitieux qui se disent que le programme offre certainement beaucoup plus que les classes régulières puisqu'on n'y accepte que la « crème » des élèves et que l'école offrant ce programme est forcément une bonne école. Or, ce n'est pas toujours le cas, quand on y regarde de plus près : plusieurs de ces programmes ont beaucoup de prétentions mais ne remplissent pas leurs promesses. On arrive cependant à prouver par l'absurde que le programme, l'enseignement et l'encadrement sont supérieurs vu que les résultats des élèves qui y sont inscrits sont au-dessus de la moyenne. Une équation souvent fondée sur une illusion créée par la sélection. Il demeure toutefois difficile, voire impossible, d'empêcher le secteur privé d'opérer cette sélection mais doit-on admettre que cette pratique devienne monnaie courante à l'école publique ?

Les problèmes posés par la sélection

La sélection est un processus compétitif et parfois abusif, qui induit une fausse interprétation des résultats quand on les compare à ceux des classes régulières. La sélection des élèves décourage et dévalorise bon nombre d'élèves qui se voient ainsi recalés dans des classes *ordinaires*

Cette sélection risque aussi d'induire dans l'esprit des enseignants des classes régulières l'idée qu'ils ne peuvent être aussi exigeants avec leurs élèves, qu'ils ne peuvent pas tirer vers le haut, comme ils ont tendance à le faire lorsqu'il y a des individus doués ou très doués présents dans la classe.

Autre problème d'ordre familial celui-là : les parents manifestent parfois clairement à leurs enfants leur déception de ne pas les voir accéder à un programme particulier, « de n'être qu'au régulier ». Cette attitude transmet à l'enfant une perception négative de lui-même et de la catégorie d'élèves à laquelle il appartient.

Bref, cette sélection pose un problème éthique : est-ce que seuls les élèves « élus » par notre système auraient droit à un surcroît de moyens, d'attention, de privilèges, à des apprentissages plus intensifs, à une culture plus étendue ?

Risque des regroupements homogènes des élèves

Les risques sont certains : les élèves en difficulté d'apprentissage ne sont pas toujours suffisamment stimulés dans des groupes homogènes, et les élèves des groupes performants développent parfois une attitude de suffisance, d'arrogance, sont moins mis en situation pour concevoir certains aspects de la vie réelle ou chacun est confronté à des obstacles, aux faiblesses d'autrui, au devoir d'entraide, à des situations d'interdépendance obligatoire, au partage. On ne privilégie pas ainsi l'ouverture à l'autre, à celui qui est différent de soi.

Il faut aussi considérer que la réussite de tous les élèves ne se mesure pas qu'à l'aune des seuls résultats scolaires, mais bien sur l'acquisition de compétences sociales, humaines, culturelles, interculturelles. Et l'acquisition de ces compétences se fait plus facilement en classe hétérogène qu'en classe homogène.

Les missions respectives des secteurs public et privé

La mission de l'école secondaire publique est d'offrir à chacun des élèves la chance de s'instruire et de se développer dans un environnement propice à l'épanouissement de son potentiel individuel, tout en lui offrant une formation de base la plus solide et la plus uniforme possible. Elle se doit d'offrir des chances de succès autant à l'élève doué, qu'à la clientèle régulière ou à l'élève en difficulté d'apprentissage.

La mission de l'école privée, même si elle rejoint fondamentalement celle de l'école publique, se double d'une autre mission : offrir certains services que l'école publique n'offre pas, répondre à des besoins spécifiques. Cependant, une compétitivité malsaine fait souvent oublier à l'école privée sa mission première. En effet, dans le réseau privé, on se contente dans la plupart des cas de sélectionner des élèves performants afin de convaincre la population qu'au privé, la qualité de l'enseignement et de l'encadrement est meilleure. Cette situation contribue à donner une image défavorable au secteur public qui, en réalité, respecte mieux sa mission fondamentale en offrant à l'élève un parcours plus diversifié correspondant à ses intérêts ou à ses difficultés.

Cette logique de compétition est malheureusement en train de gagner le secteur public qui, en voulant concurrencer le privé, en adopte les objectifs et les moyens, qui ne sont pas toujours réconciliables avec sa mission.

Enjeux et défis de la diversification de la formation

Cela semble paradoxal de mettre en place un mécanisme d'intégration de plusieurs catégories d'élèves à risque ou handicapés, et de vouloir en même temps offrir une formation diversifiée qui ne peut se réaliser que grâce à un parcours différencié. Le principal enjeu est **d'arriver à conjuguer une formation de base commune de qualité avec des parcours distincts, offrant des défis stimulants et motivants non seulement pour l'élite, mais aussi pour l'ensemble des élèves.**

Un défi très grand, pour arriver à conjuguer ces deux nécessités, est celui **d'une organisation scolaire adaptée à cette visée de diversification.** En effet, la plupart des écoles secondaires devraient réviser entièrement leur mode de fonctionnement pour offrir des parcours différenciés aux élèves. Cela exige beaucoup de souplesse et de concertation, un leadership éclairé et une équipe d'enseignants qui accepte de faire des concessions sur le normatif. Car qui dit diversité de parcours dit aussi diversité de tâches et parfois de conditions d'enseignement.

Donc, **un des défis les plus importants est une formation adéquate des enseignants afin qu'ils adhèrent plus naturellement au principe de la diversification, en comprennent mieux les bénéfices et soient aptes à diversifier également leurs approches en fonction de cette visée.** Force est de constater qu'en ce moment, l'enseignant du secondaire aspire davantage à l'uniformité, qui est beaucoup plus « sécurisante » qu'à la diversité, qui exige de savoir se « recadrer » pédagogiquement de façon constante, selon les différents profils de ses classes.

Un autre enjeu est la présence dans les équipes écoles d'un plus grand nombre de professionnels ayant des formations spécifiques pour soutenir les enseignants dans la réalisation de ce projet de diversification : conseillers pédagogiques, orthopédagogues, éducateurs spécialisés, psychoéducateurs.

Enfin, un des défis majeurs est d'éviter de marginaliser les élèves selon leur parcours. Il n'est pas souhaitable de « ghettoïser » certaines clientèles, de créer des petites écoles dans l'école : celle de l'élite, celle des faibles, et le vaste ghetto des « réguliers », ces grands négligés du système.

Conditions pour respecter les objectifs de démocratisation tout en diversifiant l'offre de formation

En ce moment, dans beaucoup d'écoles secondaires, il existe des parcours « différents » pour les clientèles en difficulté et pour les élèves doués, pour qui on crée de plus en plus des programmes particuliers. Mais malheureusement, les élèves qui se retrouvent dans ces types de parcours sont généralement isolés, marginalisés, étiquetés selon qu'ils soient ou non du bon côté du miroir. Les grands perdants de notre système sont donc la majorité d'élèves des classes régulières qui n'ont pas accès à des parcours leur permettant de faire valoir leurs talents, leurs intérêts particuliers, ce qui les démotive très souvent.

Selon nous, les conditions favorables pour parvenir à une véritable démocratisation de la formation au secondaire tout en choisissant de diversifier les offres de formation sont les suivantes :

- **Respecter d'abord le principe d'une formation de base commune pour tous les élèves en évitant, dans le cadre de la création de programmes particuliers, de retrancher de la grille horaire des heures qui devraient être consacrées aux apprentissages fondamentaux**, en particulier ceux devant être réalisés en français, comme cela se fait déjà très souvent. Ainsi, il est inconcevable que l'on diminue les heures d'apprentissage du français, pour les remplacer par de l'éducation physique ou de la danse dans des projets particuliers ou par des heures de formation à des métiers non spécialisés dans le parcours de formation à l'emploi. Question de priorité. Car la classe de français est propice non seulement aux apprentissages en langue, mais aussi au développement de la compétence culturelle, à tous les autres apprentissages. C'est un truisme : la maîtrise du français recèle un fort potentiel de *transférabilité* dans les autres disciplines, ce n'est pas en réduisant les exigences quant au niveau de développement des compétences en lecture, écriture et communication orale qu'on diminuera le taux d'abandon scolaire. Au contraire, les jeunes éprouvant de graves difficultés d'apprentissage seront encore plus victimes de leur retard scolaire parce qu'ils ne posséderont pas les habiletés minimum requises en français pour les aider à réussir dans les autres disciplines.
- **Offrir des parcours différenciés aux élèves en fonction de leurs goûts, de leurs intérêts, de leur potentiel individuel, et non en fonction du seul critère de la performance académique.**
- **Offrir aux enseignants et aux enseignantes une formation adéquate pour les préparer à diversifier leurs approches pédagogiques.**
- **Diminuer le ratio maître-élève qui est trop élevé en général** (y compris très souvent dans les classes d'adaptation scolaire) et ne favorise pas l'atteinte de l'objectif de diversification.
- **Assurer dans l'école une présence suffisante de professionnels en mesure d'aplanir et de résoudre certaines difficultés liées à la diversification :**
 - . Soutien à l'enseignant dans la classe ou hors classe, au besoin (orthopédagogues, psychoéducateurs, éducateurs spécialisés)
 - . Formation et accompagnement pédagogique adéquats (conseillers pédagogiques)
 - . Identification des aptitudes, goûts et intérêts des élèves (conseillers d'orientation).

